

Les transmissions ciblées

PUBLIC CONCERNE

Tout professionnel amené à effectuer des transmissions.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le contexte législatif autour de la personne âgée dépendante en structure
- Clarifier l'intérêt des transmissions et la méthode des transmissions ciblées dans la formalisation de l'accueil et du projet de vie personnalisé du résident
- Identifier le rôle des transmissions écrites dans la formalisation du projet de vie individualisé
- Repérer les attentes de la personne âgée et/ou les besoins perturbés liés au vieillissement et/ou aux pathologies
- Savoir transmettre oralement et par écrit les observations, changements dans le comportement du résident pour dynamiser le projet de vie de celui-ci.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques
- Echange, partage et analyse d'expérience
- Utilisation des outils de transmission d'un ou plusieurs services
- Exploitation du vécu des participants à partir d'une situation fictive amenée par le formateur

PROFIL

Cadre de santé

DUREE

2 journées, (14 heures)

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Les recommandations de l'ANESM concernant les établissements médico-sociaux et notamment les résidents
 - Les droits de la personne âgée en structure
 - Les transmissions : définition, intérêts pour le personnel, pour les résidents, outils et méthodes de transmission, que retranscrire ?
 - Les informations à recueillir pour renseigner au mieux le projet de vie individualisé du résident
 - Les besoins perturbés et les risques majeurs chez la personne âgée
 - Le renseignement des fiches de surveillance mise en place dans la structure : fiche de connaissance de la personne, fiche de relation sociale, fiche d'autonomie et de comportement....
-

CREFO

15, rue Papin - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

03.20.19.18.00 - contact@crefo.fr

[Formulaire de contact](#)